

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

DE LA COMMUNE HERGNIES  
59199

Séance du 13 avril 2023

DEPARTEMENT

NORD

Date : 13/04/2023

Numéro : 2023-013

L'an deux mille vingt trois

et le 13 avril

à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de : **Jacques SCHNEIDER**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal et en exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
27	18	25

Date de la convocation
07/04/2023

Date d'affichage
07/04/2023

Présents :

Marie-Claude BAILLEUL, Bernard BOURLET, Jean DANGLETERRE, Chantal DOULIEZ, Bruno KOPCZYNSKI, Abel MERCIER – Adjoint  
Maurice DENIS, Alain BLANCHART, Marie-Pierre SLATKOVIE, Pasquale CARIDI, Dominique LAMBERT, Frédéric VINCHENT, Séverine CLEMENT, Cédric WAWRZYNIAC, Sandrine DUMONT, Antoine RICHARD, Christelle GALLIEZ – Conseillers Municipaux

Absents ayant donné pouvoir :

Françoise GRARD qui donne pouvoir à Abel MERCIER  
Anne VILLAIN qui donne pouvoir à Antoine RICHARD  
Corinne DERNONCOURT qui donne pouvoir à Bruno KOPCZYNSKI  
Didier GODMEZ qui donne pouvoir à Cédric WAWRZYNIAC  
Séverine STIEVET qui donne pouvoir à Frédéric VINCHENT  
Betty VREVIN qui donne pouvoir à Chantal DOULIEZ  
Julie DI-CRISTINA qui donne pouvoir à Marie-Claude BAILLEUL

Absents :

Laurent SIGUOIRT  
Virginie VAN VOOREN

A été nommée secrétaire de séance : Séverine CLEMENT

**Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 février 2023**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

*Vu le Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 23 février 2023 ;*

le 20/04/2023

et publication,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
DECIDE

du 20/04/2023

A la majorité par 22 voix pour, 2 oppositions (DOULIEZ Chantal et VREVIN Betty) et 1 abstention (SLATKOVIE Marie-pierre)  
*Mme DOULIEZ précisant que dans ce PV, il manque une de ses questions sur les dépenses (précision : ENEDIS dépense obligatoire par la collectivité en charge de l'urbanisme)*

ou notification

du

- **d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 février 2023 joint en annexe.**

Publication sur le site internet  
Le 07/06/2023

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

Pour copie conforme

Le Maire

Jacques SCHNEIDER

